

**MAIRIE**  
**SILLANS LA CASCADE**  
**Conseil Municipal**

**COMPTE RENDU de la SEANCE**  
**Du 3 juin 2019**

Membres en exercice : 14  
Membres présents : 10  
Membres votants : 10

Le 3 Juin 2019, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 mai 2019, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe CARRIERE, Maire.

Madame Marie Gabrielle LOZZA est nommé(e) secrétaire de séance.

- 10 Membres présents :

CARRIERE Christophe (présent de la délibération n°1 à la délibération n°5, absent à la délibération n°6, présent à la délibération n°7, absent à la délibération n°8, présent de la délibération n°9 à la délibération n°14), RENOULT Eric, MOREAU Michelle, RENARD Jean-Pierre, LOISY Nathalie, LECLERCQ Sandrine, SANNER Hervé, LOZZA Marie Gabrielle, GASPARD Raphaël, HERMET Daniel

- 0Membre(s) représenté(e)(s) :

- 5 Membre(s) absent(e)(s)

1 Excusé(e)(s) : STELLER Catherine

3 Non excusé(e)(s) : BROCHIER Aurélie, MURAT Loïc, LANZA Yannick

N° 2019-16

**Objet :**

**Approbation du Procès-Verbal de la séance du 15 avril 2019**

Le Rapporteur rappelle à l'assemblée que chaque membre du conseil a été destinataire du procès-verbal de la séance du 15 avril 2019.

Ce document retrace les débats ayant introduits les délibérations et les décisions actées.

Il n'a fait l'objet d'aucune remarque à ce jour.

Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 avril 2019 ;  
Considérant qu'il n'a fait l'objet d'aucune remarque jusqu'à aujourd'hui ;

**Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin**

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 15 avril 2019 retraçant les délibérations du n°2019-11 au n°2019-15 tel que rédigé à ce jour.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide**  
**par 10 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION**  
**de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

N° 2019-17

**Objet :**

**Ester en justice - Appel SCI Mylan - recours indemnitaire**

Le Rapporteur rappelle aux membres du Conseil Municipal les différentes affaires qui ont opposées la Commune à la SCI Mylan dont le retrait du permis de construire et le recours en indemnisation.

Si la première affaire est close, pour la deuxième, le Tribunal Administratif de TOULON a rejeté la requête en indemnisation de la SCI Mylan. Cette dernière a déposé un mémoire d'appel auprès de la cour Administrative d'Appel de MARSEILLE.

C'est pour cet appel que Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil Municipal pour ester en justice assisté par LLC & Associés.

**Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin**

D'APPROUVER l'exposé du Rapporteur

D'AUTORISER M. le Maire à ester en justice dans le cadre de l'affaire opposant la Commune à la SCI Mylan et notamment l'appel du jugement du 16 novembre 2018 du TA de TOULON qui a rejeté le recours indemnitaire.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide  
par 10 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION  
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

N° 2019-18

**Objet :**

**Cession immeuble 8 rue de la mairie cadastrée section I numéro 159**

Le Rapporteur rappelle aux membres du Conseil Municipal les décisions prises pour l'acquisition de l'immeuble cadastrée I 159 sis 8 rue de la Mairie et des différents travaux effectués sur l'immeuble

Cette acquisition était motivée par la volonté du Conseil Municipal de maintenir un lieu de vente de produits de type épicerie sur la commune.

La Commune a régulièrement investi sur le bâtiment de la toiture aux menuiseries en passant par l'installation électrique et des rafraichissements intérieurs.

Du mobilier ou des appareils ont été maintenus ou acquis afin de favoriser l'installation et ou le maintien de l'activité. La Commune a racheté le fonds de commerce en 2013.

L'actuel gérant du commerce souhaite acquérir l'immeuble dans le but de développer une activité autour de l'épicerie et la petite restauration.

Après discussion, l'offre de prix s'élève à 120.000 €

**Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin**

D'APPROUVER l'exposé ci-dessus

D'AUTORISER M. le Maire à signer tous documents nécessaires pour la cession de l'immeuble cadastré section I numéro 159 situé 8 rue de la mairie au prix de 120.000 € net vendeurs.

DIT QUE le mobilier et le matériel propriété de la Commune équipant l'immeuble seront laissés au futur acquéreur. Il sera radié de l'inventaire communal.

DIT QUE la recette sera inscrite au budget supplémentaire 2019 de la Commune.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide  
par 8 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION – 2 NE SE PRONONCE PAS  
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

N° 2019-19

Objet :

Tableau des effectifs - création poste non titulaire temps non complet

Le Rapporteur rappelle aux membres du Conseil Municipal

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

Il convient donc, par la présente délibération, de modifier le tableau des effectifs de la commune pour des besoins occasionnels :

1 adjoint technique contractuel 20h hebdomadaires ou 86h30 mensuel, sur la base du 3<sup>ème</sup> échelon indice brut 351 majoré 328, pour une durée de 12 mois renouvelables à compter du 1 juin 2019. Monsieur le Maire aura toute latitude pour de recruter un agent au cours des périodes où le besoin sera à satisfaire. L'agent aura pour mission de renforcer le service technique.

**Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin**

D'APPROUVER l'exposé

D'APPROUVER la création d'un poste ci-dessus exposés.

D'AUTORISER M. le Maire à signer tous documents nécessaires dans le cadre du recrutement de cet agent.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif de l'exercice en cours.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide  
par 10 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION  
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

N° 2019-20

Objet :

Servitude de passage sur parcelles

Le Rapporteur rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet du Département du Var d'aménagement du site de la Cascade.

La visite de la Cascade se fera par un cheminement par bouclage des deux rives aux travers des parcelles de l'ENS mais également des parcelles communales.

Pour se faire, le Département du Var souhaite disposer d'une servitude d'encrage sur les parcelles communales et notamment la parcelle cadastrée C numéro 3, 209, 210, 434 et 444 afin de préserver ses droits avant la réalisation de l'aménagement.

**Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin**

D'APPROUVER l'exposé

D'AUTORISER M. le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la servitude dans le cadre de l'aménagement du site de la Cascade par bouclage des deux rives.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide  
par 10 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION  
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

N° 2019-21

Objet :

**Compte Administratif et Compte de Gestion 2018 Budget Eau & Assainissement**

Le présent rapport a pour principal objectif d'approuver le Compte Administratif et Compte de Gestion 2018 «Eau & Assainissement».

Les deux documents présentent en tout point les mêmes montants, Ils peuvent se résumer comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Réalisations de l'exercice N	132 752.39	131 113.45
<b>Résultat déficitaire exercice N</b>	<b>-1 638.94</b>	
Report exercice N-1		78 437.37
<b>Résultat cumulé excédentaire hors RàR</b>	<b>76 798.43</b>	
Restes à réaliser N	0.00	0.00
<b>Résultat cumulé excédentaire avec RàR</b>	<b>76 798.43</b>	

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Réalisations de l'exercice N	80 208.30	127 699.74
<b>Résultat excédentaire exercice N</b>	<b>47 491.44</b>	
Report exercice N-1		131 623.71
<b>Résultat cumulé excédentaire</b>	<b>179 115.15</b>	
Restes à réaliser N	114 836.00	31 620.00
<b>Résultat d'investissement cumulé</b>	<b>95 899.15</b>	

**Après que M. le Maire se soit retiré, il est proposé à l'assemblée de délibérer afin :**

DE DESIGNER M. Jean-Pierre RENARD, Président de séance pour cette question de l'ordre du jour

D'APPROUVER le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2018 tel que résumé ci-dessus.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide  
par 9 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION  
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

N° 2019-22

Objet :

**Budget Supplémentaire 2019 Eau & Assainissement**

La présente délibération a pour principal objectif, l'adoption du budget supplémentaire 2019 « Eau & l'Assainissement » afin d'autoriser et de contrôler l'engagement des crédits.

Ce vote autorise la réalisation de dépenses et de recettes nécessaires au bon fonctionnement des services.

Vu l'état des restes à réaliser 2018

Considérant les besoins et réalisations pour l'exercice 2019,

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée le budget supplémentaire 2019 de l'Eau & l'Assainissement, qui peut se résumer comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION

La section s'équilibre à la somme de 79.698 € en dépenses et en recettes.

Cette prévision ne reprend aucun reste à réaliser.

L'excédent de fonctionnement reporté est arrondi à 76.798 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section s'équilibre à la somme de 340.433 € en dépenses et en recettes.

Cette prévision reprend en restes à réaliser sur 2018:

- 114.836 € de dépenses
- 31.620 € de recettes

L'excédent d'exécution d'investissement est arrondi à 179.115,00 €

**Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin**

- D'ADOPTER le budget supplémentaire 2019 « Eau & l'Assainissement » tel que présenté ci-dessus.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide  
par 10 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION  
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

N° 2019-23

Objet :

**Compte Administratif et Compte de Gestion 2018 Budget Communal**

Le présent rapport a pour principal objectif d'approuver le Compte Administratif et Compte de Gestion 2018 «Communal».

Les deux documents présentent en tout point les mêmes montants, Ils peuvent se résumer comme suit :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice N	972 885.80	1 211 150.74
<b>Résultat excédentaire exercice N</b>	<b>238 264.94</b>	
Report exercice N-1		587 211.97
<b>Résultat excédentaire cumulé hors RàR</b>	<b>825 476.91</b>	
Restes à réaliser N	28 823.72	20 004.00
<b>Résultat cumulé excédentaire avec RàR</b>	<b>816 657.19</b>	

## SECTION D'INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice N	183 815.72	175 343.91
<b>Résultat déficitaire exercice N</b>	<b>-8 471.81</b>	
Report exercice N-1	83 057.25	
<b>Résultat déficitaire cumulé hors RàR</b>	<b>-91 529.06</b>	
Restes à réaliser N	1 046 718.45	619 496.00
<b>Résultat cumulé déficitaire avec RàR</b>	<b>-518 751.51</b>	

**Après que M. le Maire se soit retiré, il est proposé à l'assemblée de délibérer afin**

DE DESIGNER M. Jean-Pierre RENARD, Président de séance pour cette question de l'ordre du jour ;

D'APPROUVER le Compte de Gestion et Compte Administratif 2018 Communal, tel que résumé ci-dessus.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide  
par 9 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION  
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

N° 2019-24

**Objet :**  
**Subventions 2019 aux associations**

Le Rapporteur expose aux membres du Conseil Municipal les subventions 2019 de fonctionnement accordées aux associations.

Le rapporteur présente la liste des associations avec les montants accordés, selon l'annexe 4 B1.7 du budget supplémentaire 2019 communal annexé à la délibération.

**Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin**

D'APPROUVER l'exposé

D'AUTORISER M. le Maire à verser les subventions 2019 de fonctionnement selon l'annexe ci-jointe

DIT QUE les crédits nécessaires sont inscrits au budget supplémentaire de l'exercice.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide  
par 10 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION  
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

**Objet :**

Rénovation façades et menuiseries du Château - Plan de Financement - Commande Publique

La présente délibération a pour principal objectif de modifier le Plan de financement pour l'opération «Rénovation des façades & menuiseries du Château».

Le Rapporteur rappelle aux membres les deux premiers plans de financement.

Au regard du résultat de la mise en concurrence et des modifications nécessaires, il y a lieu de modifier la participation de notre intercommunalité de la façon suivante :

	Dépenses HT	Financements
Eudes, maîtrise d'ouvrage	28 665.00	
Géomètre	4 000.00	
Diagnostics	5 081.00	
Mission SPS	2 782.50	
Travaux	505 362.20	
Aléas, imprévus, actualisations prix	10 000.00	
Région - Provence Alpes Cote d'Azur		140 230.00
Dracénie Provence Verdon Agglomération - fonds de concours		202 000.00
Commune		213 660.70
<b>Totaux</b>	<b>555 890.70</b>	<b>555 890.70</b>

**Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin**

D'APPROUVER l'exposé et la mise en concurrence décrite ci-dessus

D'APPROUVER le Plan de Financement prévisionnel n°3

D'AUTORISER M. le Maire à solliciter financièrement :

- La Région Provence Alpes Côte d'Azur
- La Dracénie Provence Verdon Agglomération au titre du fonds de concours

D'AUTORISER M. le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de l'opération.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide  
par 10 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION  
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

**Objet :**

Réaménagement Grand Place - Plan de financement - Commande Publique

Le Rapporteur rappelle aux membres du Conseil Municipal le plan de financement prévisionnel de l'opération de réaménagement de la Grand Place.

Au vu du résultat de la mise en concurrence,

Vu la délibération ayant validé le plan de financement prévisionnel

Considérant la règle du plafond des subventions sur une même opération

Il y a lieu d'ajuster ce financement afin de respecter le plafond des partenaires financiers

Le plan de financement modifié peut être résumé comme suit :

	Dépenses HT	Financements
Mission AMO	15 380.00	
Mission SPS	1 225.00	
Mission diagnostics	2 110.00	
Géomètre	1 440.00	
Travaux	160 487.32	
Imprévus		
Département du Var - Subventions 2017		121 440.00
CAD - Fonds de Concours		23 000.00
Commune		36 242.32
<b>Totaux</b>	<b>180 642.32</b>	<b>180 682.32</b>

**Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin**

D'APPROUVER l'exposé et la mise en concurrence

D'APPROUVER le Plan de Financement prévisionnel modifié

D'AUTORISER M. le Maire à solliciter financièrement :

- La Région Provence Alpes Côte d'Azur
- La Communauté d'Agglomération Dracénoise au titre du fonds de concours

D'AUTORISER M. le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de l'opération.

DIT QUE les crédits nécessaires sont ajustés au budget de l'exercice en cours.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide  
par 10 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION  
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

N° 2019-27

**Objet :**  
**Parking «Village» - Plan de financement»**

Le Rapporteur rappelle aux membres du Conseil Municipal l'opération d'aménagement du parking « Village »

Dans le cadre des attributions des fonds de concours attribués par la Dracénie Provence Verdon Agglomération, la commune peut solliciter une participation financière.

Le plan de financement peut être résumé comme suit :



	Dépenses HT	Financements
Mission AMO	933.00	
Matériaux GC pour aménagement (en régie)	6 000.00	
Heures d'engins, location (Régie)	4 000.00	
Main d'œuvre (régie)	4 000.00	
Passage fibre optique	2 078.00	
Fourniture & installation équipement	58 067.00	
Mises au normes et raccordement équipements existants	11 667.00	
Imprévus	4 000.00	
CAD - Fonds de Concours		45 000.00
Commune		45 745.00
<b>Totaux</b>	<b>90 745.00</b>	<b>90 745.00</b>

**Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin**

D'APPROUVER l'exposé

D'APPROUVER le Plan de Financement prévisionnel

D'AUTORISER M. le Maire à solliciter financièrement :

- La Communauté d'Agglomération Dracénoise au titre du fonds de concours

D'AUTORISER M. le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de l'opération.

DIT QUE les crédits nécessaires sont ajustés au budget de l'exercice en cours.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide  
par 9 vote POUR - 1 vote CONTRE - 0 ABSTENTION  
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

N° 2019-28

Objet :

**Affectation du résultat 2018 Budget Communal**

Conformément à l'article L.2311-5 du CGCT il convient de procéder à la reprise totale du résultat de l'exercice précédent.

Vu la délibération du 31 Mars 2017 relative à l'approbation du compte administratif 2018 du budget Communal,

Vu l'Etat des Restes à Réaliser 2018 du Budget Communal,

Considérant le besoin de financement de la section d'investissement,

**Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin**

- **DE DECIDER** le report en fonctionnement du résultat 2018 telle que présentée ci-dessous.

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Résultat de clôture N-1 (R/D 002)	587 211.97	Résultat de clôture N-1 (R/D 001)	-83 057.25
Affectation résultat N	0.00	Solde d'exécution N	-8 471.81
Résultat de l'exercice N	238 264.94	Solde RàR N-1	-427 222.45
Solde RàR N	0.00		
		Besoin de financement	-518 751.51
Résultat à affecter	825 476.91		$i = f + g + h$
	$e = a - b + c + d$	Affectation en réserves R 1068	518 000.00
Compte R002 (e - j)	307 476.91	Report en fonctionnement R002	307 476.91
Compte R001 (f + g)	-91 529.06		
Compte R1068 (j)	518 000.00		

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide  
par 10 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION  
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

N° 2019-29

**Objet :**  
**Budget Supplémentaire 2019 Communal**

La présente délibération a pour principal objectif, l'adoption du budget supplémentaire 2019 « Communal » afin d'autoriser et de contrôler l'engagement des crédits.

Vu l'état des restes à réaliser 2018

Vu l'adoption des Compte de Gestion et Compte Administratif 2018

Vu l'affectation des résultats 2018

Considérant les besoins et réalisations pour l'exercice 2019,

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée le budget primitif qui peut se résumer comme suit :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section s'équilibre à la somme de 433.523 € en dépenses et en recettes.

Cette prévision reprend en restes à réaliser sur 2018 :

- 28.823,72 € de dépenses
- 20.004,00 € de recettes

Le résultat de fonctionnement reporté est arrondi 307.477 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

La section s'équilibre à la somme de 1.658.193 € en dépenses et en recettes.

Cette prévision reprend en restes à réaliser sur 2018 :

- 1.046.718,45 € de dépenses
- 619.496,00 € de recettes

L'affectation du résultat est de 518.000 €

Le déficit d'investissement reporté est arrondi à 91.530,00 €

#### **Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin**

- D'ADOPTER le budget supplémentaire 2019 « Communal » tel que présenté ci-dessus.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide  
par 10 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION  
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, il est 20h30

La Secrétaire  
Madame Marie Gabrielle LOZZA

Le Maire  
Monsieur Christophe CARRIERE